



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E105884

VALABLE JUSQU'AU 07/03/2024

ÉDITÉ LE 27/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/05/2011
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 29/12/2021
5 500

Raison sociale : NC SOLUTIONS BOIS
77 IMPASSE DU MORNET
38880 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 532 425 196

Téléphone : 06 89 92 57 51
Portable : 06 89 92 57 51

Fax :

Siret : 532 425 196 00021

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5049702604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5049702604

Site Internet : www.ncsolutionsbois.fr

E-mail : contact@ncsolutionsbois.fr

Responsabilité légale :

NOUGIER FRANCOIS CO-GÉRANT / COSTE LIONEL CO-GÉRANT / BEE KEVIN
CO-GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 3 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	04/02/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.